

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include: 15 Jeudi s. Isidore, 17 Vend s. Jean Népom, 16 Sam s. Pascal.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include: 7 h. 30' du matin, 7 heures du soir, 10 heures du soir.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 10 mai 1862.

Sous les auspices de l'Impératrice et le patronage du Prince-Impérial, une nouvelle institution vient d'être créée.

Dans sa sollicitude pour les hommes qui vivent de leurs labeurs, le gouvernement impérial a compris qu'il ne fallait pas que l'existence de l'ouvrier honnête et malheureux fût compromise par le manque d'outils ou de matières premières; il a voulu enlever à cette classe intéressante le souci du lendemain. Un prêt providentiel, pour subvenir à ses besoins accidentels ou temporaires, lui sera fait par une main généreuse chaque fois que le besoin en sera justifié.

Nous avons déjà publié le Rapport et le Règlement de la Société du Prince-Impérial, ainsi que la première liste de ses illustres fondateurs; aujourd'hui nous donnons plus loin les noms des membres du conseil supérieur.

Désireux de propager cette institution et de la voir mettre promptement en pratique, S. Exc. le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser à MM. les Préfets la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires d'une brochure contenant le rapport adressé à Sa Majesté l'Impératrice pour la formation d'une nouvelle société de bienfaisance sous le nom de Société du Prince Impérial, le règlement organique de cette société et la décision de Sa Majesté portant nomination du conseil supérieur de l'association.

Ces documents font parfaitement connaître le but de l'institution et les bases sur lesquelles elle repose. Je vous invite à les répandre dans les communes de votre département.

J'ai la confiance que toutes les âmes généreuses donneront leur adhésion à la pensée touchante de l'Impératrice et s'empresseront de concourir à l'œuvre éminemment chrétienne qu'Elle a voulu placer sous le patronage de son Fils.

MM. les Maires vous prêteront certainement leur active assistance pour faire apprécier et propager l'institution et pour sa mise en pratique.

J'appelle particulièrement votre attention et celle des magistrats municipaux sur la formation des comités locaux et le choix des dames patronnesses : le succès de l'œuvre dépend

en grande partie de leur coopération.

Pour les guider dans l'accomplissement de leur tâche et les aider à lever des difficultés qu'ils rencontreront nécessairement, surtout au début de leurs travaux, ils peuvent compter sur les lumières et l'appui des hommes éminents dont S. M. l'Impératrice a bien voulu composer le conseil supérieur.

Très prochainement vous recevrez du président du conseil supérieur de la Société un règlement et des instructions à l'effet de faire fonctionner immédiatement la Société dans toutes les communes où cela sera possible.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

Cette œuvre, si éminemment philanthropique, a toutes les sympathies du pays; et nous ne doutons point que notre département, en particulier, ne figure honorablement sur la liste des fondateurs.

A. LAYTOU.

BULLETIN

Les résultats des élections en Prusse ne peuvent tarder d'être définitivement connus. Les correspondances de Berlin assurent que le parti progressiste l'emportera. Le fait suivant serait bien en effet de nature à le faire pressentir : sur 416 électeurs présents dans le premier arrondissement de Berlin, les trois candidats progressistes ont obtenu 350, 345, 315, tandis que le candidat constitutionnel, M. Kulm, n'a eu que 90 voix et M. de Gerlach, candidat réactionnaire, une seule.

Les fêtes continuent à Naples. L'enthousiasme ne se ralentit point. Victor-Emmanuel est allé à Salerne, avec ses ministres; l'accueil qu'on lui a fait est des plus extraordinaires. Les pétitions remises jusqu'à ce jour à S. M. dépassent le chiffre de soixante-dix mille.

Le prince Napoléon est attendu à Naples. On se demande s'il n'est pas chargé d'une mission par l'Empereur.

Le projet du cabinet de Vienne tendant à réduire son armée s'est bientôt réalisé. On annonce, comme très prochain, le renvoi dans leurs foyers de cent mille soldats Autrichiens. En agissant ainsi François Joseph cacherait-il quelque dessein ? — En attendant l'Italie s'exerce au

sauf l'apparence de mon honneur et en même temps la pureté du nom de Schlettendorf, que je n'aurais jamais dû porter. Je le sens, ma fin approche, et j'en remercie Dieu. Je l'en prie, éveillez ma femme de chambre, afin qu'on apprenne avant ma mort que je suis dangereusement malade; nous obviions par là à une foule de suppositions.

Le comte obéit. Le chagrin et la surprise, la cruelle conviction qu'il allait perdre Marie, l'avaient rendu un instrument docile.

A cette déplorable nouvelle, la femme de chambre se leva à la hâte, éveilla les autres domestiques, et il ne tarda pas à régner un grand mouvement dans le château. Chacun avait ordre de se tenir prêt pour le cas où l'on aurait besoin de lui, mais personne n'était admis dans la chambre de la comtesse. Cette dernière, disait-on, voulait être seule avec son mari, ce qui n'était pas extraordinaire de sa part.

Enfin le médecin arriva. Schlettendorf, violemment ému, le conduisit auprès de la malheureuse femme. Marie lui tendit la main. Il sonda la blessure; le sang coulait en abondance, et la patiente se tordait avec de faibles gémissements. Lorsqu'elle fut un peu remise de l'épuisement occasionné par l'application d'un nouvel appareil, elle demanda au docteur qui debout à côté d'elle, l'observait en silence :

Mon vieil ami, c'en sera bientôt fait, n'est-ce pas ? — Madame, nous sommes tous dans la main de Dieu, répondit-il d'un ton ému; ce qu'il vous

tir et fait de temps à autre entendre ce cri : Sentinelle, prenez garde à vous!...

Le roi des Belges est assez gravement indisposé pour que le cabinet ait appelé le duc de Brabant à Bruxelles.

Depuis la reddition de Nauplie, la Grèce jouit de la plus grande tranquillité. Les corps qui formaient l'armée de siège sont rentrés dans leurs cantonnements. Les deux bataillons révolutionnaires ont été effacés des cadres de l'armée, et les soldats versés dans d'autres corps.

Les troupes royales occupent Nauplie, depuis le 20 avril.

Les chambres vont être ouvertes par le roi en personne, qui, dit-on, prononcera à cette occasion un discours très significatif.

Les nouvelles de Madagascar sont de la plus grande importance. Une insurrection, à laquelle se serait mêlé le cousin du roi, vient d'éclater. Assailli par des assassins, le roi se mit dans le cas de légitime défense, tira sur eux, et en vit tomber un raide mort à ses pieds.

La situation de la guerre, en Amérique, ne change pas. Victoires et revers journaliers dans les deux camps. Rien de décisif encore.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Naples, 7 mai.

Le bal donné hier à la cour a été splendide. Le vice-roi d'Egypte, le corps diplomatique, les consuls, soixante-dix officiers de l'escadre française et anglaise, deux cent cinquante officiers de l'armée ou de la garde nationale et 2,400 citoyens y assistaient. M. Benedetti, indisposé, s'était fait représenter par son premier secrétaire. — Aujourd'hui le roi et les ministres sont partis pour Salerne où un accueil enthousiaste a été fait à Sa Majesté. M. Benedetti a reçu l'avis officiel de l'arrivée du prince Napoléon. — Sir Husson est arrivé hier, soixante dix mille pétitions ont été présentées au Roi.

Naples, 8 mai.

Le vice-roi d'Egypte est parti pour Livourne. Le Pingolo assure que le traité relatif au chemin de fer des provinces méridionales a été signé. Les concessionnaires sont MM. de Rothschild et Talabot. Cette nouvelle a produit un grand contentement dans le pays.

New-York, 26 avril.

La situation est la même à Yorktown. — D'après

fait maintenant, c'est le calme le plus absolu. — J'en jouis! dit-elle presque gaiement, et elle regarda son mari. Oh! je ne me suis pas sentie si bien depuis de longues années, murmura-t-elle à l'oreille du comte dont le cœur éprouvait la plus vive souffrance. Mais, cher docteur, si vous voulez que je reste calme, exaucez ma prière, ma dernière prière : faites venir M. Kirn, et prêtez tous deux l'oreille à ce qu'il faut que je vous dise.

Kirn fut introduit. — Je vous supplie, leur dit-elle alors, de ne parler à qui que ce soit des événements de cette nuit, et d'éviter qu'un mot ou un regard ne les rappelle à mon mari et qu'il ne soit blessé par des propos méchants qui porteraient atteinte à l'honneur de sa maison. Ce n'est pas pour moi que je vous adresse cette prière, ajouta-t-elle avec humilité; comment prétendrais-je à tant de considération? c'est pour lui. Non-seulement il perd sa femme, mais encore, — oh! qu'il m'en coûte d'être obligée de le dire, — il a perdu sa foi en la vertu de cette femme.

Nous vous le promettons, madame la comtesse, dit le vieux médecin douloureusement affecté, en inclinant sa tête blanche.

Pour toujours, ajouta Kirn d'une voix étouffée par les larmes. — Puis-je voir Paula une fois encore? demanda-t-elle avec une hésitation craintive.

Elle va venir à l'instant, dit le comte. Puis il fit signe au médecin et passa avec lui dans une autre pièce.

un rapport qui doit être accepté avec réserve, le gouvernement de la Caroline du Nord aurait offert de rendre cet état aux fédéraux. Le bombardement du fort Jackson près la Nouvelle Orléans se continue. — L'expédition française au Mexique va marcher sur la capitale. Les Espagnols et les Anglais sont retournés à la Vera-Cruz. — Le traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, relatif à la traite, a été adopté par le Sénat.

Bruxelles, 8 mai.

La situation du roi est assez bonne pendant la journée d'hier, mais vers le soir, il y a eu recrudescence de douleurs locales.

Liverpool, 7 mai.

Les dernières nouvelles d'Amérique, en date du 26 avril, nous apprennent qu'une bataille était imminente à Corinth. — On disait qu'un agent anglais s'était rendu à Richmond. — Rien n'avait transpiré relativement à la mission de M. Mercier. — Les confédérés se concentraient à Gordonsville.

Madrid, 7 mai.

Chambre des Députés. — Des interpellations ont eu lieu au sujet des coupons anglais. M. Salaverria a répondu qu'il n'innoverait rien à ce sujet.

Vienne, 7 mai.

Chambre des députés. — A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, M. de Prechberg, interpellé sur les principes qui dirigent la politique actuelle du gouvernement autrichien, a fait la réponse suivante : L'Autriche tâchera toujours de garder en Allemagne la position qui lui appartient. Relativement à l'Italie, la politique d'intervention a été abandonnée, et, depuis 1859, l'Autriche a adopté une politique défensive.

Londres, 8 mai.

Les fabricants des districts cotonniers, réunis dans un meeting, ont résolu de venir en aide aux ouvriers sans travail, sans faire un appel à la charité publique.

New-York, 26 avril.

D'après les derniers avis de Yorktown, les fédéraux auraient des canons en position à mille yards, des retranchements des confédérés. M. Mercier est retourné de Richmond; il aurait visité le Merrimac, et obtenu les plans de ce navire. Les journaux de New-York disent qu'il n'a eu aucune communication officielle avec les confédérés et que la mission était dénuée de toute signification politique.

Au congrès fédéral, M. Vallendigham a demandé communication de la correspondance de gouvernement avec la France pendant les deux derniers mois. Le Herald dit que M. Vallendigham a fait cette demande parce qu'il a su que la France s'était informée d'une manière significative du temps qu'il fallait pour écraser la rébellion. — Les fédéraux ont commencé le bombardement du fort Jackson sous la nouvelle Orléans, le 23. — Une nouvelle bataille était attendue prochainement à Piussbourg. — La municipalité de Frédéricksborg a déclaré qu'aucune résistance ne serait faite pour l'occupation de la ville,

— Son état? demanda-t-il avec angoisse; dites-le moi sans détour, docteur : la blessure est-elle mortelle, oui ou non ?

— Puisque vous l'exigez, monsieur le comte, je vais vous parler comme un homme à un homme : je ne crois pas que madame la comtesse atteigne midi. A une si faible distance, la charge de plomb a vraisemblablement déchiré une des principales artères, et il est impossible d'empêcher une hémorragie interne.

Le comte chancela; il se couvrit le visage de ses deux mains et se laissa tomber sur un siège.

Pas de guérison, dit-il en gémissant, et Marie ne trouvera pas d'autre délivrance de sa terrible position que celle de la mort ?

— Dois-je prendre soin qu'on éveille madame la baronne ? demanda le médecin en s'approchant du comte; descendrai-je moi-même pour la préparer ? Je lui recommanderai de ménager madame la comtesse et de la laisser prendre du repos, ajoutant qu'une forte saignée l'a trop affaiblie pour qu'elle puisse parler. Je m'imagine, monsieur le comte, que vous voulez passer ces dernières heures en tête à tête avec madame la comtesse.

— Je vous remercie, dit Schlettendorf en tressaillant, de penser à tout avec tant d'affection et de prudence. Oui, je dois parler encore à Marie sans témoins, uniquement pour l'assurer que mon amour pour elle ne s'éteindra qu'avec ma vie.

Le docteur descendit, et Schlettendorf retourna auprès de sa femme, qui, les yeux fermés, semblait plongée dans

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 10 mai 1862.

N° 12.

FAUTE DE CONFIANCE

VII

(Suite.)

Mais lorsqu'elle arriva à la fin et qu'elle lui apprit que Kielsky l'avait moralement contrainte au vol, il s'écria avec fureur :

Ah! infâme, ah! misérable et lâche suborneur! cette vie brisée, ces larmes, ce sang, tu les payeras de ton propre sang.

Oh! laisse là cette affaire, dit Marie se redressant anxieuse et suppliante; Dieu réclame la victime qu'il veut: que ma mort soit une réparation et non une cause de nouveaux malheurs. Tu trouveras dans ce coffret toutes les lettres et tous les papiers relatifs à nos rapports.

Ici la voix lui manqua, et le comte la reposa doucement sur les coussins, pendant qu'il attendait dans une cruelle angoisse le retour de la voiture.

Gustave, reprit-elle à voix basse, fais tout pour

(\*) La reproduction est interdite.

mais que la population resterait loyalement attachée aux confédérés. — Le gouvernement fédéral surveille rigoureusement les nouvelles militaires données par les journaux. — Les ministres de Suède et de Danemark sont partis pour Monroë. On croit qu'ils iront à Richmond. La rivière St-Laurent a été ouverte à la navigation — Change 112 3/8. Agio sur l'or 4 5/8.

Par décision de S. M. l'Impératrice en date du 26 avril 1862, ont été nommés membres du conseil supérieur de la Société du Prince Impérial pour les prêts de l'enfance au travail :

S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, *président*.

MM. Fremy, conseiller d'Etat en service extraordinaire, gouverneur du Crédit foncier, *vice-président*.

De Royer, premier vice-président du Sénat.

Le duc de Bassano, sénateur, grand chambellan.

Laity, sénateur.

Schneider, vice-président du Corps législatif.

André (Ernest), député au Corps législatif.

Busson, député au Corps législatif.

Le Hon (Léopold), député au Corps législatif.

Boinvilliers, président de section au conseil d'Etat.

Boulatignier, conseiller d'Etat.

Devienne, premier président de la Cour impériale de Paris.

Bayle-Mouillard, conseiller à la Cour de cassation.

Le curé de la Madeleine.

Le curé de Saint-Laurent.

Denière, président du tribunal de commerce.

Fère, membre de la chambre de commerce.

Davenne, ancien directeur de l'Assistance publique.

Hailig, administrateur du Crédit foncier.

Arbès-Dufour, industriel, membre de la chambre de commerce de Lyon.

M. le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, vient de publier l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du 3 mai 1862.

Un grand nombre de gardes nationaux ont exprimé le désir d'être autorisés à manifester leur sympathie pour l'œuvre populaire dont S. M. l'Impératrice a pris l'initiative, la *société du Prince-Impérial, prêts de l'enfance au travail*, qui doit être féconde en bienfaits résultats.

Le général commandant supérieur ne pouvait qu'applaudir à cette nouvelle manifestation des bons et nobles sentiments dont la garde nationale de la Seine est animée. Il autorise, en conséquence, l'ouverture de souscriptions à cet effet, dans les différents corps dont elle se compose. Ces souscriptions comprendront soit des fondateurs, soit des donateurs.

Les souscriptions collectives des bataillons, compagnies ou escadrons seront admises à titre de don seulement.

Les officiers ou gardes-nationaux qui désireront être fondateurs, se feront inscrire à leur état-major où une liste spéciale sera ouverte à cet effet.

On est fondateur en versant une première somme de 100 fr. et une somme annuelle de 10 francs.

Les souscriptions seront centralisées par les soins des chefs des différents corps, et versées à la caisse de l'état-major général, qui en fera la remise au Crédit foncier de France.

Le général commandant supérieur,

Signé : LAWOESTINE.

On lit dans le *Constitutionnel* :

S'il est aujourd'hui un fait incontestable, un fait malheureusement hors de discussion, c'est que l'œil le plus exercé ne peut apercevoir

dans un avenir quelconque la fin de la guerre par la guerre en Amérique. Le Nord avait dit au début que trois mois lui suffisaient pour réduire le Sud ; il y a treize mois que la lutte à coups de canon a commencé, et en lisant les dernières dépêches on peut se convaincre que les choses ne sont pas plus avancées que le premier jour.

N'y eût-il qu'un intérêt d'humanité, il faudrait souhaiter, et souhaiter ardemment la pacification de cet immense pays ; mais il y a plus qu'un intérêt d'humanité ; il y a les souffrances de l'Europe industrielle.

Au milieu des circonstances douloureuses qui se succèdent et des nouvelles que nous apportent chaque jour les dépêches d'Amérique, le voyage de M. Mercier à Richmond a été interprété d'une façon favorable et considérée comme une espérance.

Nous ne connaissons pas le but de ce voyage, nous ne savons si M. Mercier est chargé d'une mission, mais nous aimons à espérer avec le public que notre ministre à Washington pourra faire entendre des deux côtés des paroles de conciliation et de paix. Si ces paroles sont dites, si elles sont écoutées, ce serait une grande joie pour tous les gens de cœur en Europe et surtout en France.

Paulin LIMAYRAC.

### Revue des Journaux.

On écrit de Rome, le 29 avril, au journal *le Monde* :

« Nous sommes toujours dans l'attente des événements : les révolutionnaires qui sont mieux instruits que nous assurent que le général de Goyon sera bientôt rappelé d'une manière définitive. Quoiqu'il en soit, mon opinion est que les troupes françaises ne quitteront pas Rome. »

On lit dans l'*Opinion nationale*, sous la signature de M. A. Bonneau :

« En Prusse la perplexité est grande de la part du gouvernement et de ses amis. Le parti progressiste a rompu toutes les digues, la nation lui prêtant main-forte, et il se trouve aujourd'hui maître de la situation. »

« Il n'abusera pas de la victoire, on peut le tenir pour certain ; il se tiendra respectueusement dans les limites de la constitution, il n'en veut pas sortir, mais il prétend, nous l'en félicitons, faire porter à la Charte tous les fruits qu'on peut raisonnablement en attendre et en tirer par une interprétation logique et une pratique sincère. »

Interprétant le voyage que le prince Napoléon est sur le point d'effectuer à Naples, *la Patrie* dit : « Nous devons constater qu'une impulsion considérable a été donnée à la question italienne dans le sens des solutions qui paraissent s'éloigner de la politique de transaction. »

A l'occasion du bref adressé par le Pape à l'archevêque de Varsovie pour l'institution de ce prélat, *le Pays* fait remarquer que si le langage du Saint-Père, en faveur des droits religieux de la Pologne, est des plus formels, il n'en est pas moins empreint d'une grande bienveillance envers l'empereur de Russie :

« Ainsi d'une part, écrit M. de Beaufort, Pie IX montre un désir légitime et de bonne politique pour l'Eglise, désir d'entente avec le Czar ; d'autre part, il demande à l'archevêque de Varsovie de veiller avec une grande sollicitude aux intérêts de la Pologne catholique. C'est une conduite, à notre avis, pleine de sagesse, et elle poursuit sur ce terrain brûlant une œuvre de conciliation dont nous voudrions bien voir la cour de Rome appliquer les principes en Italie. »

M. L. Alloury se demande dans le *Journal des Débats* s'il ne doit trouver dans la brochure de M. Pietri : *Politique française et question italienne*, qu'un argument à l'appui de ses opinions et si « on ne pourrait pas y voir quelque chose de plus. ? »

répandu le bonheur autour d'elle, et il sentait l'étendue de la perte qu'ils allaient faire.

Tantôt les domestiques s'entretenaient à voix basse, groupés dans les corridors et dans le vestibule ; tantôt ils allaient et venaient à pas de loup, comme si la mort était déjà dans le château. Mais dans la chambre de Marie régnait un profond silence ; le comte était assis près de son lit, et Wagner dans une pièce voisine.

Le jour s'était levé magnifique, et dans le parc retentissait le chant des rossignols, plus beau que jamais, semblait-il à Marie.

— Ecoute, c'est mon chant du cygne, dit-elle. Oh ! ne pleure pas ! C'est la première fois que je te vois pleurer, et tes larmes me percent le cœur. Me voilà donc libre enfin ; mais la chaîne que j'ai traînée des années durant m'a bien fatiguée ! — Si la mort expie ma faute, s'il n'existe plus de secret entre nous, alors, Gustave, nous nous reverrons là-haut et nous serons heureux de nous revoir.

Il détourna la tête pour cacher ses yeux remplis de larmes, et Marie s'endormit épuisée.

— Gustave, s'écria-t-elle en s'éveillant deux heures après, dis-moi clairement que tu me pardonnes, et appelle-moi encore une fois ta Marie !

— Marie, ma femme chérie, je t'ai pardonné tout et mon amour te suit dans l'éternité !

— Il éclaire ma tombe, dit-elle en souriant ; donne-moi la main, — le jour devient si obscur. . .

— Docteur ! cria le comte avec effroi.

Wagner entra, tâta le pouls de la malade et examina

« Qui sait, continue-t-il, si elle n'est pas un pressentiment, un augure favorable ? Plusieurs indices, parmi lesquels il suffit de citer le rappel du général de Goyon et les paroles que le roi Victor-Emmanuel vient de prononcer à Naples, sembleraient donner un certain poids à ces suppositions, à ces espérances. »

L'Union semble attacher de l'importance à cette circonstance que l'Angleterre se tient à l'écart, en quelque sorte, des démonstrations dont Naples est le théâtre.

« L'amiral Mundy, fait observer M. Moreau, était parti pour Malte quand Victor-Emmanuel est arrivé dans les eaux de la capitale napolitaine. Il n'avait laissé dans le port que trois vaisseaux qui ont salué le roi à son entrée, mais qui ne se sont pas mêlés au cortège royal. Ainsi s'explique une circonstance qui a été remarquée sans qu'il ait semblé possible d'en donner la raison. C'est que sur le balcon du palais royal et dans la loge du théâtre de San Carlo Victor-Emmanuel n'était accompagné d'aucun représentant militaire ou diplomatique de l'Angleterre. Il n'avait à ses côtés que M. Benedetti, le ministre français et l'amiral Rigault de Genouilly. De même les vaisseaux anglais n'ont pas donné aux napolitains un grand spectacle nautique, à l'exemple de l'escadre de la France. »

Peut-être a-t-on jugé, à Londres, que les récentes paroles de lord Palmerston, au sein du Parlement, étaient une manifestation suffisante en faveur de la cause italienne.

*Le Monde* s'attache à prouver que la situation financière de l'Autriche n'est point aussi mauvaise qu'on le prétend et que sans l'excès d'état militaire qui accable l'Autriche comme les autres puissances de l'Europe, les recettes du budget autrichien dépasseraient aisément les dépenses.

« Mais comment affaiblir l'armée, ajoute M. Coquille. Quel homme politique donnera ce conseil à son pays, dans un temps où l'imprévu flotte dans l'air et où de si gros événements peuvent subitement éclater. »

Sous ce titre : « *Le commencement de la fin*, » l'*Opinion nationale* laisse entrevoir une prochaine solution de la question romaine et M. Guérout éprouve les symptômes qui, à l'exemple des *Débats*, l'autorisent à concevoir cette opinion.

*Le Morning-Post* du 5 mai dit que la démarche de M. Mercier à Richmond devra paraître certainement extraordinaire tant qu'on n'apprendra pas qu'elle a été sanctionnée par une combinaison européenne.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Chronique locale.

MM. Calmels et Cavaignac, délégués de la Commission municipale, sont arrivés mercredi soir de Paris. Rien n'a encore transpiré du résultat de leurs démarches, ni de leurs espérances en ce qui concerne notre chemin de fer. La commission municipale se réunit ce soir. MM. les délégués lui rendront, sans doute, compte de la mission dont ils ont été chargés.

S'il nous est permis de connaître l'exposé des faits qui sera présenté, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs dans notre prochain numéro.

On nous écrit de Paris, 6 mai :

Le comité consultatif des chemins de fer réuni hier pour se prononcer sur le mérite des deux tracés proposés pour Marseille, a décidé l'ajournement de la question.

Il est regrettable que les prétentions tardivement affichées par la Compagnie de Lyon-Méditerranée aient amené ce résultat ; mais on m'assure que la question va bientôt venir devant le conseil des ministres et il y a lieu d'espérer qu'alors, on arrivera promptement à une solution conforme au vœu des populations. Bullier.

avec anxiété son visage. Il secoua tristement la tête ; un sourire se jouait encore sur les lèvres décolorées de Marie, mais ses yeux ne s'ouvrirent plus.

— Elle a cessé de vivre, dit quelques instants après le docteur ; que Dieu vous accorde la force de supporter votre malheur, monsieur le comte !

Pendant que l'infortuné mari, sans proférer une parole, regardait fixement sa femme, comme si elle allait ouvrir encore la bouche et l'appeler de cette voix si aimée, Wagner était allé chercher sans rien dire Paula et Alexandre pour que le comte trouvât de la consolation dans leur présence. Quand ils entrèrent, son muet désespoir fit place à des larmes ; il les embrassa sans leur parler et se laissa emmener par eux.

Personne ne veilla auprès du corps de la comtesse, et Kirn et le docteur devaient seuls l'ensevelir. — Telles avaient été ces dernières volontés.

Le comte, entièrement concentré en lui-même, n'était visible pour personne ; à peine recevait-il ses enfants. Quelques jours de chagrin avaient suffi pour le faire passer de l'âge mûr à la vieillesse et pour émousser son cœur.

VIII

Sur le château pesait ce silence poignant qui règne dans une maison mortuaire, surtout le jour des funérailles. Chacun y sentait doublement le vide laissé par la mort de la comtesse, car c'est seulement quand la dépouille mortelle d'un être chéri nous est enlevée pour toujours, comme

CHEMINS DE FER.

Montpellier, 8 mai.

Nous avons reçu hier la nouvelle dépêche suivante, complétant les premiers renseignements qui nous avaient été transmis la veille :

« Paris, mercredi, 7 mai.

» Le comité consultatif des chemins de fer s'est prononcé pour l'ajournement de tout chemin de fer de Rodez à la Méditerranée ; il a repoussé la demande de mise à l'enquête du chemin de fer de Cette à Marseille par la plage.

» Le comité consultatif s'est prononcé seulement en faveur de l'embranchement de Lunel à Arles.

» L'affaire doit venir demain devant le conseil des ministres. »

Paris, 6 mai 1862.

Le télégraphe a porté à la connaissance des lecteurs du *Messenger du Midi* la décision du comité consultatif des chemins de fer. Cette décision, si regrettable qu'elle soit, ne doit cependant rien faire préjuger sur la solution définitive d'une question qui intéresse à un si haut degré non seulement le midi de la France, mais le pays tout entier.

Le comité consultatif peut décider, dans sa sagesse, qu'il y a assez de voies dans le Midi, que l'adoption des propositions des deux Compagnies doit être renvoyée aux calendes grecques, cela, Dieu merci, n'empêche pas l'Empereur, ses conseils et le Corps législatif de juger autrement. Ainsi la cause n'est pas perdue, nous croyons, au contraire, qu'elle n'a jamais eu plus de chances d'être gagnée.

Mais si, par malheur, l'avis du comité prévalait, à qui faudrait-il s'en prendre de ce résultat, si funeste aux légitimes intérêts du pays ? Nous sommes obligés de le dire, ce sont les propositions, les démarches, les luttes qui se sont engagées sur cette question, qui ont dû peser principalement sur la détermination d'ajournement.

Ne pouvant mettre d'accord des intérêts rivaux, on préfère ne donner raison à aucun d'eux. Et qui souffrirait de l'ajournement ? Les populations qui attendent depuis si longtemps, dans le Languedoc, le complément nécessaire de leurs voies ferrées. Si on ne s'était pas jeté à la traverse des propositions dont la Compagnie du Midi a eu l'initiative, si la guerre ne s'était pas engagée, personne probablement n'eût songé à l'ajournement d'un projet grandiose, d'une utilité incontestable et fort peu onéreuse pour l'Etat.

Mais, encore une fois, cet ajournement ne nous alarme pas extrêmement. Nous espérons que, dans les conseils supérieurs de l'Etat, on appréciera et on tranchera la question d'une manière plus conforme aux vœux des populations et aux véritables intérêts du pays. (Messenger). F. Daujou.

Le Conseil municipal de Montpellier, dans sa séance du 7 mai, a renouvelé le vœu déjà exprimé en faveur de la Compagnie du Midi, pour la création d'un chemin direct de Cette à Marseille.

On affirme toujours que le gouvernement, poursuivant l'unification de la dette publique, se propose de convertir l'ancien 3 p. c. en titres nouveaux, donnant un intérêt trimestriel. On a lieu de supposer que cette opération sera terminée le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Dans ces conditions, l'ancien 3 p. c. aurait à détacher, le 7 juin prochain un coupon de 150 fr., plus une fraction de 75 c. environ au premier octobre, ce qui constituera d'ici à cette époque un prélèvement de 2 fr. 25 c. environ sur le cours actuel de la rente, qui la porterait par conséquent à 68. Or, ce cours ouvre des horizons favorables à la spéculation à la hausse. D'un autre côté, on assure que M. Fould est

l'âme à laquelle elle obéissait, que nous l'avons entièrement perdu.

Le vieux Kirn était inconsolable, quoi que fit Wagner pour le tranquilliser. Il s'accusait jour et nuit d'être l'assassin de la meilleure des femmes, et le docteur avait fort à faire pour empêcher ces reproches de transpirer. Paula, passionnée en tout, l'était aussi dans sa douleur, et il ne fallait rien moins pour la soutenir que les tendres consolations de son mari.

Mais il en était autrement du comte : son chagrin siégeait là où ne peut pénétrer la consolation humaine. Et comme son cœur se contractait dans une douleur amère quand il pensait à la vie misérable qu'avait menée Marie, privée de secours, d'appui et de conseils ! Pendant l'enterrement, quelques amis lui avaient parlé, mais il ignorait ce qu'ils lui avaient dit : son esprit était ailleurs.

Tout était fini. Il se trouvait seul dans sa chambre, lorsque Martin ouvrit doucement la porte et entra avec hésitation et lenteur, comme s'il n'osait s'acquiescer de la commission qui l'amenait.

— Monsieur le comte, dit-il enfin d'un air craintif, je ne voulais pas vous déranger aujourd'hui ; mais voici une lettre dont le porteur est très-pressant. Il assure qu'elle est très-importante pour monsieur le comte et pour la famille entière.

Le comte la prit et la parcourut d'un regard rapide.

G. RAIMUND.

(La suite au prochain numéro.)

plus que jamais disposé à procéder avant peu à la conversion obligatoire de ce qui reste de 4 1/2 pour c. L'année ne se terminera donc pas sans que l'unification absolue de la rente de l'Etat soit passée à l'état de fait accompli.

Le Bureau de bienfaisance de St-Pierre-Toirac a converti ses rentes 4 1/2 p. 0/0 en 3 p. 0/0 nouveau.

Par suite de cette conversion, l'établissement a à payer une soulte d'échange de 121 fr. 20 c.

Pour ne pas diminuer les ressources des pauvres et ne pas aggraver les charges de la commune, M. MOLINIER, maire de St-Pierre-Toirac, s'est empressé de payer de ses propres deniers le montant de la soulte susmentionnée.

Cet acte de désintéressement qui fait honneur à son auteur mérite d'être livré à la publicité. — Il faut espérer que cet exemple sera suivi par les personnes charitables des nombreuses communes dont les établissements de bienfaisance ont à payer une soulte semblable.

Déjà M. SOLINHAC, le vénérable curé de Cazals, a également pris à sa charge le paiement de la soulte d'échange, due par le Bureau de bienfaisance de cette localité.

Par arrêté préfectoral du 7 mai, M. Rulic a été nommé adjoint au maire de la commune de l'Hospitalet, en remplacement de M. Combebias, appelé aux fonctions de maire.

Par arrêté préfectoral du 9 mai 1862, le sieur Paramelle (Baptiste), instituteur supplémentaire à St-Hilaire-Bessonier, a été nommé instituteur communal définitif au même poste.

Par arrêté de M. le Directeur général des contributions directes, M. Bertrand, surnuméraire à la direction de la Lozère passe, avec son grade, dans le département du Lot, en remplacement de M. Houssiaux, qui a reçu une autre destination.

Le 19 mai, à midi, le Conseil de révision se réunira, à Cahors, dans une des salles de la préfecture, pour statuer sur les ajournés, remplaçants et substitutions de la classe de 1861.

Le nommé Gendrin (Joseph), élève de l'hospice de Cahors, placé en apprentissage chez le Sr Derrupé, cloutier au faubourg Labarre, a quitté furtivement son domicile le 1<sup>er</sup> du courant, et toutes les recherches faites pour le découvrir ont été jusqu'ici infructueuses.

La taille de cet enfant est de 1<sup>m</sup> 50<sup>c</sup>; il est blond et a les yeux gros. Au moment de sa disparition, il portait une blouse bleue, un pantalon en étoffe couleur café et des sabots; il était coiffé d'une casquette noire.

En cas de renseignements, MM. les Maires sont priés de les transmettre à M. le Commissaire de Police de Cahors.

Un vol de cent quatre-vingts francs en or, a été commis dimanche 5 mai, pendant vêpres, au préjudice de Françoise Méric, au hameau de Cabausse, près Montcuq.

Le coupable n'est pas arrêté. La justice informe.

On nous écrit de Pern :

La foire de Pern a été très-belle. Le foiral des bœufs, des chevaux, des ânes et des brebis était bien garni. Les acheteurs faisaient des marchés à qui mieux mieux, aussi tous ceux qui ont voulu vendre leur bétail l'ont pu sans peine, et vendeurs et acheteurs, tous ont été contents de leurs affaires. La consommation était bonne et à des prix très-modérés.

La pluie, tant désirée, est enfin tombée ces jours derniers à Cahors, mais en trop faible quantité pour nous satisfaire complètement. En effet, la hauteur totale qui a humecté notre sol, n'est que de 0<sup>m</sup> 016, mesurée au pluviomètre. Quoique le baromètre soit encore à la pluie, nous craignons qu'il n'en tombera pas assez pour raviver les récoltes compromises par la sécheresse.

Une nouvelle, heureusement fautive, affligeait ces jours-ci, les nombreux amis de M. Mercier, ancien membre du conseil général: on apprenait, à Cahors, que cet homme honorable, venait de succomber à la suite d'une courte maladie. Nous sommes heureux d'être autorisés à publier aujourd'hui, que l'état actuel de M. Mercier, laisse encore quelque espoir de le voir rendu à sa famille et à ses affaires.

On annonce, dit la *Sentinelle du Jura*, qu'un projet de loi sera soumis au corps législatif dans la session actuelle, pour réglementer la

capacité des bouteilles. D'après ce projet, il n'y aurait plus que des litres et des demi-litres.

La *Patrie* publie une lettre de M. Goulvier Gravier sur les étoiles filantes et la prédiction du temps.

M. Goulvier Gravier est parvenu, grâce à cinquante années d'observations assidues, à découvrir et à préciser les rapports qui existent entre la marche suivie par les étoiles filantes et l'état futur de l'atmosphère. Le résultat de ses observations est consigné dans la lettre adressée à M. Delamarre. Nous ne suivrons pas M. Goulvier Gravier dans l'exposé de son système pour l'intelligence duquel des figures sont nécessaires et qui consiste dans l'observation de la direction des étoiles filantes, mais voici le résultat de ses observations :

« Nous avons, d'après ces données, prévu et prédit que l'année 1860 serait humide et froide et que l'année 1861 serait plus sèche et plus chaude que l'année 1860.

« Tout le monde se rappelle que nos prévisions ont été confirmées par les faits. Eh bien ! en appliquant ces mêmes données à l'année 1862, nous ne craignons pas de venir vous affirmer par avance que cette année sera chaude et sèche. »

#### AUX ACHETEURS DE TOILES ET DE COTONNADES

La quantité considérable de toiles et de cotonnades qui viennent de rentrer de fabrication, et qui encombrant les vastes magasins de la Grande Manufacture, située Cours du Pont, à Agen, présente aujourd'hui aux acheteurs un choix et un assortiment complet en grisette, bot bleu, cotonnade rayée et toile tournée; on y remarque surtout un assortiment de toiles de lin et de chanvre, fines ou grosses, dans toutes les conditions désirables, pour serviettes, draps de lit, chemises et mouchoirs.

Les acheteurs entendus y trouveront une occasion exceptionnelle de bonne affaire, par la supérieure qualité et les prix extrêmement réduits de ces marchandises.

Pour s'en convaincre, l'on n'a qu'à visiter ces magasins.

S'adresser, sur les lieux, à M. Léon PLANTOU, ou bien à M. LAMARTINY, syndic.

#### CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 mai 1862.

27 Versements dont 5 nouveaux..... 2,720<sup>f</sup> »  
5 Remboursements dont 3 pour solde. 4,984 94

TAXE DU PAIN. — 25 avril 1862.

1<sup>re</sup> qualité 40 c., 2<sup>e</sup> qualité 37 c., 3<sup>e</sup> qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>f</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>f</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>f</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>f</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 4<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>.

Pour la Chronique locale: A. LATTOU.

#### Départements.

**Cantal.** — Le 4 juin 1862, il sera procédé à Murat, dans le bureau de la sous-inspection des forêts, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, et sur la mise à prix de 25,000 fr., de travaux ayant pour objet la construction, dans la forêt domaniale de Murat, d'une route empierrée sur 2,853 m. 55 c. de longueur, qui devront être exécutés pendant les campagnes de 1862 et de 1863, jusqu'à concurrence de 10,000 fr. pour la 1<sup>re</sup> année, et le surplus en 1863. (*Moniteur du Cantal.*)

**Haute-Garonne.** — M. Petit, directeur de l'Observatoire, a communiqué aux journaux de Toulouse la note que voici :

« La terre est tellement échauffée par l'action solaire qui se fait sentir depuis si longtemps déjà, sans intermittences, qu'il ne semble guère plus permis d'attendre que d'un orage la pluie dont nos récoltes ont tant de besoin.

« Toutefois, il est une circonstance qui paraît de nature à soutenir le courage des agriculteurs. Nous allons entrer ces jours-ci, pour y rester jusque vers le 20 mai, dans une des régions de l'espace qu'obscurcissent d'innombrables astéroïdes circulant autour du soleil. Il est probable qu'un refroidissement général du globe ou, du moins, qu'un arrêt dans la marche ascendante des températures terrestres sera la conséquence de l'interposition de ces corps entre le soleil et nous. La fonte des neiges, qui absorbe, à son tour, une forte proportion de chaleur, contribuera sans doute aussi à rafraîchir l'atmosphère dans les pays voisins des Pyrénées; et grâce à cette double influence, la sécheresse qui désole nos campagnes aura peut-être enfin, très-prochainement un terme.

« Malheureusement, l'état de condensation, la durée de la révolution des astéroïdes, la largeur de la zone qui les contient, etc. etc., sont

encore fort peu connus. Aussi les prévisions astronomiques n'ont-elles pas, dans le cas actuel, leur certitude habituelle. Mais il y a des motifs sérieux d'espérer pour une époque peu éloignée la cessation du fléau. »

(*Journal de Toulouse.*)

**Tarn-et-Garonne.** — Le lancement des salomonides dans le Tarn a eu lieu aujourd'hui en grande cérémonie aux sons de l'excellente musique du 2<sup>e</sup> de ligne, arrivé hier soir à Montauban. Cinq bateaux pavoisés portaient M. le vice-président de la Société, M. l'ingénieur en chef du Tarn, M. le secrétaire général de la Préfecture, M. le général commandant la subdivision, M. le Maire de Montauban, la musique et les nombreux invités. Un grand nombre de barques sur lesquelles on remarquait plusieurs dames, formaient un élégant cortège à la flotille officielle.

Les jeunes saumons, au nombre de 25,000 environ, ont été lancés dans la rivière des deux côtés de l'île au-dessous du pont, et pendant longtemps on a pu les voir nageant contre le courant, étonnés de leur liberté, et paraissant vouloir remonter vers le lieu de leur naissance. Les autorités n'ont plus qu'à protéger cette intéressante famille contre les maraudeurs, afin qu'elle puisse se développer et réaliser, dans un avenir prochain, les espérances qu'on est en droit de fonder sur elle.

(*Courrier de Tarn-et-Garonne.*)

Pour la chronique départementale, A. LATTOU.

#### Nouvelles Étrangères.

(*Havas.*)

#### ITALIE.

Naples, 4 mai au soir. — La flotte française a fait un simulacre de combat naval. Le spectacle était splendide et s'est terminé par des feux de Bengale aux couleurs italiennes et françaises.

Le roi Victor-Emmanuel et le vice-roi d'Égypte assistaient à cette fête.

La foule faisait entendre des cris de: *Vive la France! Vive la flotte française!*

— Nous devons aujourd'hui à une correspondance particulière de connaître les actes royaux qui, datés de Naples, laisseront dans les provinces méridionales un souvenir du passage du roi d'Italie.

Deux décrets d'amnistie ont été signés par le roi: l'un porte sur les peines disciplinaires encourues par les volontaires de la garde nationale, l'autre sur les condamnations pour délit de presse. Un troisième décret serait à la veille de paraître; il entraînerait l'amnistie pour tous les crimes et délits politiques, mais ne serait mis en vigueur qu'après le départ de François II de Rome. Cette condition aurait été posée, assure-t-on, à la suite de renseignements reçus à Naples et qui permettraient de croire à l'éloignement prochain et volontaire de l'ancien roi des Deux-Siciles.

Ces trois mesures d'ordre politique ont été en quelque sorte complétées par un acte de bienfaisance que le Roi a voulu prendre absolument à sa charge. Un million, distrait de la cassette royale, sera employé au rachat de tous les objets engagés au Mont-de-Piété pour une somme au-dessous de 12.

La population napolitaine n'a été que tardivement informée de ces résolutions. Le roi n'ayant pas voulu qu'on les regardât comme une sorte d'encouragement à l'accueil enthousiaste qu'il espérait recevoir des habitants de Naples.

On sait que des députations d'habitants de Rome ont quitté cette ville pour se rendre à Naples, dans le but d'offrir d'Italie les hommages et les félicitations de leurs concitoyens.

On annonce de même que plusieurs députations de Vénitiens, dans lesquelles sont représentées toutes les villes de la province sont attendues très-prochainement à Naples.

— Rome, 3 mai. — On ne pense pas que la France évacue les états du Saint-Siège; mais, le cas échéant, le Pape demanderait à être prévenu, pour pouvoir partir de Rome.

Le Saint-Père possède, on le sait, une corvette à vapeur l'*Immaculée-Conception*. Pendant son séjour à Porto-d'Anzio, il a fait une promenade en mer sur ce navire de guerre, et dans une allocution adressée à l'état-major et à l'équipage de la corvette, il aurait déclaré que si jamais il quittait ses états, il s'embarquerait sur l'*Immaculée-Conception*, abrité par le pavillon pontifical.

— Le cardinal Martel a ouvert la séance de l'Académie de la religion catholique par un discours dans lequel il a dit: « Le véritable libéralisme fait des progrès, même dans le sein du Sacré-Collège. »

Cette phrase a été vivement applaudie.

#### PRUSSE.

Berlin, 7 mai. — Les députés de Berlin ont tous été réélus à l'exception de M. Kühne qui a été remplacé par M. Hennig-Plonchot du parti progressiste. Il résulte des dépêches arrivées jusqu'à ce moment des provinces que les anciens députés ont été partout réélus.

D'après des renseignements qui émanent de bonne source, l'ouverture de la chambre n'aura lieu que le 19 mai.

#### RUSSIE.

L'affaire relative à la résidence de Mgr Berardi,

comme nonce apostolique en Russie, est entrée dans une phase nouvelle. Le Saint-Père exigeait, avec raison, la liberté entière de son représentant dans ses communications directes avec Rome; le gouvernement russe n'y a pas consenti; de là le refus très-légitime du Saint-Siège de se faire représenter à la cour de Saint-Petersbourg. Ceux qui étaient au courant des négociations de M. Kisselew à Rome savent très bien que la diplomatie russe a promis, dans un moment de perplexité, ce que, plus rassurée, elle ne peut plus tenir aujourd'hui.

#### BELGIQUE.

Le *Moniteur belge* annonce que le roi Léopold, qui était souffrant depuis quelque temps, a subi, le 6 mai, une opération qui a d'abord amené un soulagement, mais que, hier soir, l'état de Sa Majesté était moins satisfaisant que les jours précédents.

Le 7 mai la même feuille annonce que la situation du roi est restée la même pendant la journée; mais que des symptômes plus favorables se sont manifestés le soir.

#### ESPAGNE.

Les députés espagnols ont voté, le paiement de la dette française de 1823 par 121 voix contre 12. — Vingt évêques et deux cardinaux sont partis pour Rome. — Le duc de Brabant est attendu à Aranjuez.

#### TURQUIE.

Constantinople, 30 avril. — Une dépêche annonce qu'après la remise de l'ultimatum par Omer-Pacha, un échange de communications a eu lieu entre le prince Nicolas et le généralissime Ottoman. La Porte attend une copie de ces communications, pour prendre un parti décisif. Les représentants des grandes puissances, reconnaissent, à ce qu'on assure, que la Porte a le droit d'agir, et que sa conduite a été jusqu'ici modérée. Deux d'entre eux désiraient qu'elle ne renouât pas encore aux ménagements; mais la Porte répond que les troupes qu'il lui faut maintenir dans ces contrées, sont pour les populations et le Trésor une charge impossible à supporter. Depuis l'affaire du 46 avril, la Porte n'a reçu la nouvelle d'aucun nouveau fait d'armes.

Les prévisions sur les recettes du budget de la Turquie, publiées dernièrement, seront dépassées. La douane de Constantinople qui, en mars 1861, avait donné 4,900,000 piastres en caïmés, a donné en mars 1862, 3,100,000 piastres en bonne monnaie. Les droits sur la tabac, évalués d'abord à 50 millions de piastres, en donneront 90.

Contrairement aux bruits répandus, les nouvelles officielles de Syrie, arrivées hier, portent qu'il n'y a eu dans le Hauran, ni pillage, ni massacre contre les Turcs, ni contre les chrétiens.

Cent cinquante insurgés grecs, sont arrivés à Smyrne, où ils sont bien traités par les autorités ottomanes.

Livre Turque, 490 35. Consolidés 72 40. Napoléon, 465.

Pour extrait: A. LATTOU.

#### Paris.

On lit dans le *Moniteur*:

Le roi des Pays-Bas est arrivé à Paris aujourd'hui, à sept heures du soir.

L'Empereur avait envoyé, pour recevoir S. M. à la frontière française, quatre officiers de sa Maison: M. le colonel marquis de Toulon-geon, l'un de ses aides de camp; M. le capitaine Rolin, l'un de ses officiers d'ordonnance; M. le marquis de Gricourt, l'un de ses chambellans, et M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, l'un de ses aides de camp.

S. A. le prince Joachim Murat s'était rendu à Compiègne, par ordre de l'Empereur, pour complimenter le roi au nom de Sa Majesté.

A son arrivée à la gare de Paris, le Roi a trouvé des voitures de la Cour et une escorte de cent-gardes pour le conduire jusqu'au palais des Tuileries, où l'attendaient l'Empereur et l'Impératrice entourés des grands officiers de la couronne, de l'adjudant général du Palais, du premier écuyer de l'Empereur, et des officiers et dames des Maisons de Leurs Majestés.

La suite du Roi se compose de MM. le baron de Heeckeren, son grand-écuyer, le comte de Bylandt, grand-maitre des cérémonies, le baron Snonkaert de Schanbourg, écuyer, Van Capellen, capitaine de frégate et le baron de Posson, capitaine, officiers d'ordonnance; M. de Kock, directeur du cabinet.

S. M. la Reine des Pays-Bas s'est rendue à Compiègne au devant du Roi, son auguste époux et est arrivée à Paris avec lui.

— L'Empereur a passé jendi, sur le champ de courses de Longchamps, la revue des troupes du 1<sup>er</sup> corps d'armée (division de Paris). Le roi de Hollande assistait à cette solennité militaire.

— L'enquête sur la situation de notre marine marchande est commencée dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée.

— On parle de nouveau d'un voyage que ferait à Paris, dans le courant de juin, le roi Victor-Emmanuel.

— Le 36<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de s. m. l'Impératrice des français qui arrivait hier, ne sera célébré en famille que ce soir, à cause du deuil de la journée d'hier.

— On a l'espoir de voir aboutir la mission conciliatrice entreprise par M. Mercier, notre ministre à Washington, auprès du président des Etats du Sud.

— Il est de nouveau question d'un congrès pour le règlement des affaires de Rome et d'Italie.

— Le prince Napoléon, qui part demain ou après demain pour Naples, est chargé, dit-on, de remettre au roi Victor-Emmanuel une lettre autographe de l'Empereur.

— Une dépêche télégraphique annonce le départ de Rome du général de Goyon.

— On annonce que S. Exc. M. Rouher, ministre du commerce et des travaux publics, va se rendre à Londres.

Paris, jeudi, 8 mai.

Mercredi a eu lieu de nouveau au Sénat la discussion relative à la pétition de l'archevêque de Rennes, réclamant l'annulation de deux arrêtés de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, portant nomination d'un instituteur primaire et d'une institutrice dans la commune du Sel, contrairement à un avis préalable du conseil municipal.

La commission maintenait ses premières conclusions.

M. Boulay de la Meurthe a proposé la question préalable.

M. Billault a défendu énergiquement les droits et les actes du gouvernement.

La question préalable a été adoptée.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1864.

RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

(Suite). Voir les nos 84, 89, 90, 91, 98, 99, 101

§ II. — Remèdes proposés.

VIII. Les causes du mal reconnues, les remèdes semblent faciles à indiquer.

1<sup>o</sup> Puisque c'est de l'exception que sont venus tous les abus, il faut supprimer l'exception relative aux oiseaux de passage, et rentrer dans la règle du second alinéa, portant que tous moyens de chasse, autres que le tir et le courre, sont interdits.

Une première exception pourrait et devrait être admise pour les palmipèdes et les échassiers qui nous arrivent du Nord et que l'on prend au filet, sur les bords de la mer. Cette exception se justifierait par l'abondance de ces espèces, par l'appoint assez important qu'elles offrent à l'alimentation de l'homme; enfin par le peu de services que les oiseaux de cette famille rendent à l'agriculture. — Une seconde exception pourrait être admise à l'égard des pigeons qui, chaque printemps, se présentent

en bandes nombreuses dans les gorges des Pyrénées, où leur capture est, pour les habitants, la source d'un certain profit.

Mais, encore une fois, dans l'intérieur des terres et pour les petits oiseaux, plus de filets, plus de pièges d'aucune espèce: que pour eux, comme pour les perdrix, cailles et faisans, le fusil soit le seul moyen de destruction: grâce à leur petitesse, beaucoup échapperont sans doute, au grand profit de nos récoltes.

2<sup>o</sup> Il conviendrait aussi qu'une disposition expresse généralisât le dernier paragraphe de l'article 4, en interdisant formellement l'enlèvement des œufs et des couvées de toute espèce, en exceptant, bien entendu, les oiseaux nuisibles, pour la destruction desquels il serait bon, au contraire, que des primes fussent établies.

A cette occasion, M. Marschal, l'un des pétitionnaires, a fait une observation qui mérite d'être relevée.

Dans son opinion, si beaucoup de préfets hésitent à prohiber l'enlèvement des œufs, et si, quand pareil arrêté existe, les officiers de police ferment souvent les yeux, cela tiendrait à la gravité des peines édictées par les articles 13, 14 et 15, peines qui peuvent s'élever de 16 à 600 francs, et même, en un certain cas, à 2000 francs. Et comme la contravention est le plus souvent le fait d'enfants dont les parents sont civilement responsables, on ferme les yeux pour ne pas exposer à une sorte de ruine des parents dont le seul tort, après tout, est de tolérer des faits que semblent légitimer de très-vieilles habitudes. En permettant au juge d'abaisser la peine jusqu'à 1 franc, cette amende légère, augmentée des frais, constituerait un avertissement paternel qui mettrait à l'aise la conscience du juge comme celle des officiers chargés de constater la contravention.

IX. Ce que je viens de dire conduit naturellement à une dernière considération, par laquelle je termine ce rapport, déjà trop étendu.

Il ne faut pas se le dissimuler, les réformes proposées par les pétitionnaires vont heurter bien des préjugés bien des habitudes invétérées en certaines parties du pays. Ne conviendrait-il pas que la persuasion accompagnât ou même précédât les moyens de coercition?

Les pétitionnaires demandent donc que le Ministre de l'agriculture et celui de l'instruction publique s'entendent pour faire parvenir aux instituteurs primaires une instruction simple, claire, familière, qui pourrait occuper utilement quelques heures des classes.

Déjà plusieurs évêques, et à leur tête notre vénérable Collègue le cardinal-archevêque de Bordeaux ont pris l'initiative de cet enseignement moral autant qu'économique; il y a tout lieu d'espérer qu'ils seront secondés dans cette bonne œuvre par les respectables curés de nos campagnes.

Par ces diverses considérations, Messieurs les Sénateurs, votre Commission vous propose le renvoi des quatre pétitions à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Le Sénat prononce le renvoi au Ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics.

FIN.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les trois-six du Nord sont dans un état très-languissant: le disponible vaut 71 fr., le courant du mois et les mois chauds 69 à 70 fr. l'hect. à 90 degrés; même à ces bas prix il ne s'engage pas d'affaires; les 4 mois de septembre pour les mêmes produits sont à 66 fr. l'hect. à l'entrepôt; les alcools du Languedoc sont sans affaires, le disponible à 95 fr. l'hect. entrepôt.

Les eaux-de-vie ne donnent lieu, par continuation, à aucune affaire à l'entrepôt; on ne peut pas appeler des affaires la vente de quelques pipes d'eau-de-vie faites au commerce de détail pour des réassortissements, et encore sont-ce des qualités ordinaires qui prennent ainsi le chemin de la consommation; les tafias sont également d'une vente assez courante aux prix de 80 à 90 fr. l'hect., mais par petites parties.

Les vins de l'an dernier se placent assez facilement, mais sans qu'il soit possible d'accuser d'amélioration dans les prix; aussi, soit à Bercy, soit à l'Entrepôt, ne signale-t-on qu'une vente assez courante aux prix antérieurement indiqués.

Condom, 5 mai. — L'émotion causée par les gelées du mois dernier s'est calmée devant la réalité des faits, qui sont que la vigne a généralement peu souffert en Armagnac aussi bien qu'en tous autres lieux, à l'exception toutefois des Charentes, car on prétend que dans ces contrées il y a un mal réel.

Dans cette situation, et les affaires étant toujours nulles ou bien à peu près, les prix d'avant les gelées se sont de nouveau rétablis, et la baisse même a fait quelques progrès. C'est ainsi qu'à notre foire de lundi dernier il fut impossible d'obtenir les eaux-de-vie du Haut-Armagnac de 77-50 à 75 fr.; la Ténarèze vers 85 fr., et le Bas-Armagnac de 100 à 95 fr. Les offreurs y furent nombreux et les preneurs rares.

Les marchés d'Eauze de jeudi et celui d'hier à Condom, n'ont rien changé à la situation et la pente continue d'être à la baisse.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 7 mai 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	298	95	26 <sup>6</sup> / <sub>36</sub>	78 k. 240
Mais.....	78	35	15 <sup>5</sup> / <sub>58</sub>	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

8 mai. 1862.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....		70 70	»	»
4 1/2 pour 100 .....		98	»	30
Obligations du Trésor ..		470	»	»
Banque de France .....		3150	»	»
		9 mai.		
Au comptant:				
3 pour 100 .....		70 70	»	»
4 1/2 pour 100 .....		98	»	»
Banque de France .....		3145	»	5
		10 mai.		
Au comptant:				
3 pour 100 .....		70 50	»	20
4 1/2 pour 100 .....		97 80	»	20
Banque de France .....		3145	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 8 mai. Lavergne (Anne-Elisa).
- 9 — Coste (Lucie).

Mariages.

- 8 — Bouygues (Jean), cultivateur, et Bédue (Victorine), sans profession.
- 8 — Paganel (Antoine), cultivateur, et Labro (Guillaumette), sans profession.
- 8 — Massip (Jean), propriétaire, et Tulle (Jeanne-Antoinette Eugénie), sans profession.

Décès.

- 8 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Gailhard et Brousse.
- 8 — Azéma (Antoine), rentier, 60 ans.
- 9 — Béliens (Anne), sans p. célibataire, 80 ans.
- 10 — Soupa (Pierre), cultivateur, 74 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu? 40 ans de succès!

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>s</sup> du dépt.

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, sans respect pour leur honorable profession, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepeletier, 9, à Paris.



Une très gentille levrette, de l'âge d'un an environ, a été trouvée à Cahors, dans le courant du mois. S'adresser au bureau du Journal.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1394, du 7 mai 1862.

ÉTUDE

de M. Guillaume DELPY, avoué licencié, à Cahors.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

A la requête du sieur Pierre-Pascal CHAMPRENAULT, négociant en vins, de Paris, au préjudice de Jean-Baptiste DELPOUGET, domicilié à Montcuq, il sera vendu samedi, 7 juin prochain, en la chambre des criées du tribunal civil de Cahors, à 11 heures du matin, les immeubles ci-dessus désignés.

- 1<sup>o</sup> Une maison avec cour et jardin sise à Montcuq, occupant une superficie de 3 ares, 45 centiares.
  - 2<sup>o</sup> Une terre contenant 23 ares 80 cent.
  - 3<sup>o</sup> Une terre contenant 56 ares 30 cent.
- Cette vente aura lieu en deux lots; le premier composé de la maison cour et jardin, sur la mise à prix de 400 fr. Le deuxième des pièces de terre sur la mise à prix de 100 francs.

Signé à l'original : DELPY, avoué.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

LE TEMPS

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Le sieur VERDIER, horloger bijoutier, a l'honneur d'informer sa clientèle, que par suite de réparations, son Magasin est transféré Galerie de Folmont, au premier étage.

A VENDRE

Tilburys d'occasion à deux roues, Jardinières, Voitures à quatre roues en tout genre, neuves et d'occasion, à de très bons prix.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

AVIS

Le 29 mars dernier, jour de foire à Gourdon, un chien courant, blanc et jaune, de belle race, abandonna son maître, à Salviac, pour suivre un tilbury qui passait. Bonne récompense à celui qui le rendra.

S'adresser à M<sup>e</sup> Frédéric Bercegol, notaire, à Albas.

Le CAFÉ DU LEVANT, tenu sur les quais, par M. LINSAC, est transféré sur les Boulevards, en face le Théâtre, et prend le nom de

CAFÉ AGRICOLE

Bierre Allemande

de M. ADAM, brasseur et C<sup>ie</sup>

Cet établissement est situé boulevard Nord (maison Foissac, en face la caserne). Il sera expédié à la campagne et en ville la bierre en bouteilles et en futs, selon les goûts. Il ne sera rien négligé pour satisfaire immédiatement les clients qui les honoreront de leur confiance.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE